

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F2

Séance publique du mercredi 29 juin 2022

Convoqué le Jeudi 23 juin 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Belkacem OUCHEN, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Philippe HALLAIS

Etaient représentés :

Phillippe CLOCHETTE représenté par Carole LAFON, Zineb ZOUAOUI représentée par Chaouki ABSSI, Christophe BERNIER représenté par Laurent NOEL, Alexandra D'ALCANTARA représentée par Grégory BOULORD, Roger DUGUE représenté par Yasmina ATTAF, Isabelle MASSARD représentée par Belkacem OUCHEN, Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Céline LANOISELEE, Nadia MOUADDINE représentée par Patrice LECLERC, Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Aurélie REMACLE représentée par Zine BOUKRICHE, Elsa FAUCILLON représentée par Mariama GASSAMA, Karine CHALAH représentée par Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO représenté par Sinan KARAKUS

Absents excusés :

Jacques BRIFFAULT

Ne prend pas part au vote : 1

Patrice LECLERC

Nombre de votes pour : 38

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO (représenté par Sinan KARAKUS)

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2021

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel communal présenté par Monsieur le Maire de Gennevilliers, pour l'exercice 2021,

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à : 84 614,27 €,

Le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à : 72 840,69 €,

Considérant que ce solde est égal à celui porté au compte de gestion du Trésorier Principal,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote,

DELIBERE

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Article 1 : Procède au règlement définitif du budget 2021 et propose de fixer différentes sections budgétaires :

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-F2-290622-DE
Date de transmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	158 262,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	219 220,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 507,35
65	Autres charges de gestion courante	2,20
	Total:	441 992,33

Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	344 776,47
70	Produits des services, du domaine, et vente diverses	80 913,38
74	Dotations, subventions et participations	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,25
77	Produits exceptionnels	915,50
	Total:	526 606,60

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap.	Intitulés	Montants
21	Immobilisations corporelles	11 149,00

Recettes

Chap.	Intitulés	Montants
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 906,24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 507,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	576,10
	Total:	83 989,69

Loi N° 82.213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le

Affiché le

Exécutoire le

Le Maire
Patrice LECLERC



LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT
DE L'ÉTAT LE 7/07/22
PUBLIÉ LE 7/07/22
EXÉCUTOIRE LE 7/07/22
Le Maire de Gennevilliers

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220629-DE-F2-290622-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022